L'âme de la maison

PAR

Abel BONNARD

de l'Académie française

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Nous n'avons plus l'ennui d'un feu qui ne prend pas et qui nous aveugle de sa fumée. Mais nous ne voyons plus la flamme danser devant nous dans sa robe multicolore. Les choses, comme les personnes, n'ont guère de prix pour nous que selon les peines qu'elles nous coûtent. Jadis, quand la clarté balsamique de l'huile éclairait le livre du liseur, il n'était pas sans douceur pour lui d'avoir, de temps en temps, à s'occuper de sa lampe. Elle lui tenait compagnie durant sa veillée et quand, après minuit, elle faisait ce bruit qui annonçait qu'elle s'épuisait, elle semblait lui dire qu'il était temps d'aller dormir.

⁂

Les maisons qu'on construit aujourd'hui sont appropriées au nouveau genre de vie. A quelques pièces arrangées pour la parade s'attachent des chambres d'une exiguïté misérable, d'étroits corridors. L'espace vaut si cher, maintenant, qu'on le dispense avec une incroyable parcimonie. Il n'y a plus un coin perdu, et c'était cependant la place perdue qui faisait la douceur des anciens logis, c'étaient leurs divers recoins qui donnaient à chacun d'eux une âme particulière. La maison moderne n'a plus d'entrailles. Elle est faite pour la montre, comme une boutique.

Je visitais dernièrement une maison toute neuve et faite, du reste, pour être louée fort cher. En voyant ces appartements tous construits sur le même plan, où rien n'est réservé pour des instants de recueillement et de retraite, décorés d'une mince et fausse apparence de luxe, je trouvais cette caserne de riches plus triste que bien des demeures modestes.

⁂

Ceci explique que tant de nos contemporains ne restent guère dans leurs maisons, ce n'est pas seulement la nécessité où ils sont hommes et femmes, d'aller dehors gagner leur vie. Mais, alors même qu'ils cessent de travailler, ils ne savent plus goûter les plaisirs qui n'ont pas de nom. L'existence nous réservait jadis de ces moments de repos, de loisir, qui se coloraient peu à peu de bonheur, comme l'eau des rivières qui deviennent roses ou dorées. Bien loin de plaire à l'homme moderne, ces instants où cesse toute occupation l'effrayent plutôt et lui donnent le vertige. Dans la vie laborieuse mais non déréglée d'autrefois, ces heures-là étaient semées comme des lacs dans la campagne. Maintenant, elles sont comme des trous qu'on essaye de combler à la hâte en y jetant des plaisirs d'agitation et de bruit. L'homme d'aujourd'hui a peur d'être tranquille ; il faut qu'il se démène en tout temps. Veut-il s'amuser, il va au cinéma ; même s'il ne bouge pas de chez lui, il fait tourner un phonographe. Il ne reste inerte que lorsqu'il est cassé...

Cependant, il doit y avoir encore bien des gens pour se plaire chez eux, quand ce ne seraient que les parents qui aiment leurs enfants, ou les solitaires qui aiment leurs livres. Ainsi, dans le foisonnement de lumières des villes modernes, il reste quelques vraies lampes ; elles éclairent l'étude, l'amitié et l'amour, et, répondant aux étoiles du ciel, elles leur montrent les étoiles de l'homme.

(*Droits réservés. Reproduction interdite*).

La semaine de 40 heures

Les délais supplémentaires pour l'application de la loi dans les industries textiles...

Ainsi que nous l'avons rapporté, le Journal Officiel du 23 décembre 1936, a publié un avis relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières en vue de l'octroi éventuel d'un délai supplémentaire pour la mise en application des 40 heures.

Le ministre du Travail a décidé de soumettre les demandes de prorogation dont il a été saisi à l'examen d'une Commission mixte composée des représentants des organisations nationales, patronales et ouvrières intéressées. Cette commission s'est réunie le 28 décembre 1936.

Les demandes qui ont été publiées au Journal Officiel du 23 décembre ne pourront faire l'objet d'une décision du ministre avant le 8 janvier 1937.

Ce n'est qu'à partir de la décision du ministre que les dispositions du décret ayant fait l'objet d'une demande de délai supplémentaire devront être obligatoirement mises en application; cette date tombera le lundi 11 janvier.

...et dans les industries de la fabrication des matériaux de construction

Sur la convocation de M. Jean Lebas, ministre du Travail, une Commission mixte s'est réunie au ministère du Travail pour donner son avis sur les demandes de délais supplémentaires formées par les organisations patronales.

Les demandes qui ont été soumises à l'examen de la commission et qui ont été publiées au Journal Officiel du 11 décembre, ne pouvaient faire l'objet d'une décision du ministre avant le 27 décembre.

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni à la Préfecture hier, mercredi 6 janvier 1937, à 17 h. 30, sous la présidence de M. le docteur F. Crombemale, vice-président.

Parmi les affaires examinées, nous relevons un atelier de fabrication de stéarine et produits dérivés à Roubaix (avis définitif).

La prochaine réunion du Conseil départemental d'hygiène est fixée au mercredi 20 janvier 1937, à 17 h. 30.

Vendredi 22 janvier, à Lens, deuxième tirage de la Loterie des Régions libérées

La date du prochain tirage de la Loterie des Régions Libérées a pu être fixée au 22 janvier, c'est-à-dire trois semaines seulement après le tirage de la première série qui vient d'avoir lieu à Calais. Le rapprochement de ces deux tirages indique assez nettement que l'accueil fait par le public à la Loterie des Régions Libérées est de plus en plus chaleureux.

La raison de ce succès réside en grande partie dans les lots de consolation attribués aux « talons de consolation » que comporte chaque billet et chaque dixième officiel, c'est-à-dire aux « numéros du bas ». Ainsi, un seul billet de la Loterie des Régions Libérées, parce qu'il a deux numéros, offre-t-il deux chances de gain.

Le Comité d'organisation engage vivement les souscripteurs à ne pas attendre s'ils désirent obtenir des billets pour ce deuxième tirage, car il est à penser que, dès la semaine prochaine, ceux-ci seront déjà presque introuvables.

L'assemblée mensuelle de la Société des Agriculteurs du Nord, à Lille

La réunion mensuelle de la Société des agriculteurs du Nord a eu lieu hier, mercredi, à Lille, sous la présidence de M. Degrendel.

M. Merchiez, secrétaire général, a donné lecture de la liste des nouveaux adhérents et a présenté les vœux unanimes de l'assemblée à M. Potié.

M. Riez, directeur des services vétérinaires du Nord, a fait l'exposé des ancienne et nouvelle législations concernant la prophylaxie de la tuberculose bovine.

L'ancienne législation a fait faillite et cet échec a motivé des mesures nouvelles, qui seront plus opérantes. M. Riez a analysé ensuite, article par article, les prescriptions de la législation actuelle. Après avoir parlé de la prophylaxie obligatoire, le conférencier s'étendit longuement sur la prophylaxie libre. La nouvelle loi prévoit la tuberculination gratuite de tous les animaux, la désinfection des locaux, l'élimination des sujets suspects, etc.

M. Victor Desprez, vice-président, parla de la situation de l'élevage. « La mévente de la production animale, ne peut être attribuée, dit-il, ni à l'augmentation du cheptel, ni à la diminution de la consommation. » Il montra avec quelle désinvolture les pouvoirs publics traitent les agriculteurs, les commerçants et les consommateurs. Puis il traita de la production du lait et passa en revue les mesures susceptibles de remédier à la situation déplorable de l'élevage et de la production des produits laitiers.

L'exposé de M. Desprez a fait l'objet d'un vœu qui sera transmis aux pouvoirs publics.

Les artisans chômeurs seront-ils bientôt secourus ?

On nous communique :

L'Union des artisans de la région du Nord (U.A.R.N.), 13, rue du Pays, Roubaix, n'ignore pas la détresse des artisans chômeurs et de leurs familles. Presque chaque jour, de nouveaux faits concernant la misère des familles d'artisans touchées par le chômage lui sont signalés.

Malgré le décret-loi du 8 août 1935 autorisant les Chambres de métiers à créer une caisse de secours destinée à verser des allocations de chômage à ceux de ses ressortissants complètement privés de travail, rien n'a été réalisé...

Justement émue par la misère des artisans chômeurs, l'Union des artisans de la région du Nord, groupement de défense et d'entr'aide artisanale, a alerté la Chambre des métiers du Nord.

Le dévoué président de notre « Parlement artisanal », M. Coustenoble, a bien voulu lui fournir les précisions suivantes sur l'établissement d'une caisse de chômage pour les artisans sans travail :

« A différentes reprises, nous sommes intervenus auprès du ministère du Travail, pour hâter la mise en fonctionnement de cette institution.

« Nous espérons que celui-ci répondra favorablement à notre demande et que sous peu la caisse de chômage pourra être mise en œuvre.

« Toutes les dispositions ont été prises, en temps voulu par notre Compagnie, pour que dès la réception des budgets approuvés, et des fonds nécessaires, les artisans chômeurs puissent être secourus, nous n'attendons que les autorisations ministérielles, qui, nous l'espérons, ne tarderont plus.

« Notre Compagnie fera paraître des avis dans la presse départementale, aussitôt que les inscriptions pourront être reçues, et nous ne manquerons pas d'en avertir toutes les organisations artisanales ».

L'Union des artisans de la région du Nord espère que les pouvoirs publics auront à cœur de faciliter la création de la caisse de chômage des artisans.

Elle ne négligera rien pour obtenir la fondation de cette institution destinée à soulager les familles des artisans durement éprouvées par le chômage.

Pour l'abrogation des dispositions du décret-loi du 30 juin 1934 relatives à la retraite du combattant

Au cours de la deuxième session extraordinaire de 1936, une proposition de loi présentée par M. Jean-Pierre Plichon, député de la 2e circonscription d'Hazebrouck, a recueilli les signatures de nombreux parlementaires, parmi lesquels MM. Parmentier et Becquart.

Elle tendait à abroger les dispositions du décret-loi du 30 juin 1934 relatives à la retraite du combattant.

La demande de discussion immédiate en fut ordonnée conformément à l'article 96 du règlement.

La dite proposition a été renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Roubaix

Aujourd'hui, jeudi 7 janvier:

Aujourd'hui: saint Lucien; demain, sainte Gudule.

Soleil: Lever, 7 h. 45; coucher, 16 h. 9.

Lune: Nouvelle le 12.

Bulletin météorologique pour la journée du 7 janvier (région Nord): Pluies intermittentes suivies d'éclaircies et de rares averses; vent Sud-Ouest, fort, tournant à Ouest assez fort; le minimum de température sera sans grand changement sur celui de la veille.

Pharmacien de service de nuit (à ne déranger qu'en l'absence du pharmacien habituel): M. Houy, 267, rue Jules-Guesde.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'Enfance: de 10 à 11 h., séance à l'école des filles de la rue de l'Industrie; de 10 h. à 11 h. séance à l'école maternelle de la rue de Flandre; de 15 h. à 16 h., à l'Ecole pratique de la place Notre-Dame.

ROUBAIX SE DÉPEUPLE...

Depuis l'année 1851, jamais le nombre des naissances n'avait été aussi bas qu'en 1936 !

Le début de chaque année ramène une époque attendue par les économistes et les psychologues parce qu'elle leur livre les statistiques qui infirment ou corroborent leurs prévisions.

En ce qui concerne Roubaix, on ne pouvait prévoir une telle diminution des naissances par rapport aux années précédentes.

L'année dernière à pareille date, nous soulignions qu'il y avait de moins en moins de décès dans notre ville. C'était trop vite dit. L'année 1936 vient bouleverser cette heureuse constatation.

Il y eut, en 1936 : 1.785 décès, 874 mariages, 120 divorces et seulement 1.452 naissances.

En 1935 : 1.710 décès, 981 mariages, 75 divorces et 1.520 naissances.

En faisant quatre soustractions, on obtient les constatations suivantes :

En 1936, il y eut 75 décès de plus qu'en 1935, 107 mariages de moins, 45 divorces de plus, et, 68 naissances de moins.

L'excédent des décès sur les naissances a été l'année dernière de 333.

Depuis l'année 1851, alors que Roubaix ne comptait encore que 34.500 habitants, jamais il n'y avait eu aussi peu de naissances.

HALLE FLIPO. - Recommandé : Beurre extra 1/2 kg, 9.00; Gruyère, 7.00. 34776

La fête du Cercle militaire sera honorée de la présence du général Leroy de M. et Mme F. Carles

Le lieutenant-colonel Robyn, président du Cercle militaire, fait un appel près des officiers adhérents au Cercle de Roubaix pour qu'ils assistent nombreux, en uniforme, au bal du samedi 9 janvier.

Il compte absolument sur leur présence pour l'entrée du général Leroy, commandant la région, qui leur fait l'honneur de venir présider leur fête alors qu'il n'est arrivé à Lille que depuis quelques jours, qu'il a de nombreuses occupations et qu'il n'a encore accepté aucune autre invitation.

Le général arrivera à 22 h. 30, accompagné de son chef d'état-major.

Les officiers qui préféreraient venir en tenue de soirée, doivent obligatoirement être munis d'une carte blanche qu'ils ont à retirer au local, 72, rue de la Gare.

M. Carles, préfet du Nord, arrivera aussi vers 22 h. 30, accompagné de Mme Carles.

Le Comité est persuadé que de nombreux industriels voudront assister à cette soirée, accompagnés de leurs dames, pour entourer le premier magistrat du département et sa charmante épouse qui, malgré les soucis du moment, ont bien voulu honorer de leur présence cette fête de bienfaisance. Il prie les personnes qui se proposent de se rendre à cette soirée de gala, de bien vouloir se munir de cartes près du capitaine Jean Desrulles, au Cercle de l'Industrie, 7, Grand'Rue.

COURS DES PIÈCES D'ARGENT

Pièces de 5 fr., reprises à 6 fr. Pièces de 2 fr., 1 fr., 0.50 pour leur valeur nominale. - Banque E. Meeschaert, 10, rue du Curé, Roubaix. 34784d

La deuxième audition de l'Association symphonique des Concerts du Conservatoire

Le lundi 11 janvier, à 20 h. 30, salle Pierre-Destombes, aura lieu le second concert de la saison, consacré à la musique russe.

La Russie a donné au monde musical de la seconde moitié du 19e siècle, le spectacle émouvant et rare d'un groupe de cinq musiciens, corrigeant le destin de l'art par leur alliance indéfectible et témaire.

Balakireff, César Cui, Moussorgski, Borodine et Rimsky-Korsakoff, cinq musiciens jeunes, inexpérimentés, railliés, méprisés, riches seulement d'espérances et des vérités qu'ils croyaient tenir, ont, par leur décision et leur foi, détourné le courant des âmes et accompli le miracle lumineux d'une renaissance artistique que l'on n'espérait plus.

Parmi ces cinq compositeurs l'Association a choisi pour son programme : «Sadko», poème symphonique et l'éblouissant « Capriccio Espagnol » de Rimsky-Korsakoff, de Borodine, les fameuses « Danses polovstiennes » tirées de l'opéra le « Prince Igor ».

Ajoutons que le merveilleux violoniste L. Zighera, soliste des grandes associations symphoniques d'Europe, prêtera son concours à ce concert, où il interprétera avec l'orchestre la « symphonie espagnole » de Lalo et diverses pièces pour violon et piano de Schumann, Mozart, etc...

Essais des nouveaux modèles Rosengart Garage Pont St-Vincent, 10, r. Alsace, Rx. Seul concess. pr Rx-Tg et environs. 34743

Le nombre des chômeurs marque une sensible diminution

Dans un récent article, nous avions noté quelques-unes des signes d'une reprise certaine, dont on ne pouvait assurer qu'elle allait durer, et qui semblait être la conséquence normale du coup de fouet dû à la dévaluation.

L'amélioration de la situation dans notre centre a eu pour effet, pendant ces derniers mois, de réduire dans une notable proportion le nombre des chômeurs comparativement aux effectifs que nous faisaient connaître les fonds de chômage, l'année précédente.

Les quarante heures dans le textile, si nous en croyons les augures du gouvernement, doivent encore aider à réduire l'effectif des sans travail.

Quoi qu'il en soit, il y a quelques jours, à la fin de l'année 1936, le fonds municipal de chômage distribuait 286.089 francs d'allocations de chômage à 3.900 chômeurs complets.

A la fin de l'année 1935, la ville comptait 5.346 chômeurs complets, à qui étaient versés 354.886 frs.

Il y a donc eu, en un an, 1.500 chômeurs environ qui ont repris le travail et le total des allocations est en régression de près de 70.000 frs, en dépit du relèvement du taux des allocations depuis le mois de septembre.

Sans doute est-il encore trop tôt pour analyser tous les caractères d'une telle constatation.

Du moins, les enregistrons-nous avec satisfaction et nous souhaitons que s'accentuent encore les améliorations dont nous venons d'établir le bilan.

QUESTIONS

Maux de tête ? Constipation. Flatulence? Constipation. Boutons, Dartres ? Constipation. Et contre la constipation. FRUCTINES-VICHY. Toutes pharmac. 6.75. 34745

Le ministre de l'Education nationale honore un ouvrage de M. Alphonse Seutin

Nous apprenons avec plaisir qu'une « Méthode d'éducation pianistique » de notre distingué concitoyen, M. Alphonse Seutin, professeur de piano supérieur à notre Conservatoire et président de la Fédération nationale des associations du personnel enseignant des Conservatoires et Ecoles nationales de musique de France, vient d'être honorée d'une souscription officielle du ministère de l'Education nationale (direction générale des Beaux-Arts).

Cette souscription — dont la rareté fait le prix — est destinée à l'envoi d'exemplaires à tous nos conservatoires nationaux et écoles nationales de musique.

Déjà la presse musicale parisienne avait signalé les mérites particuliers de cette « Méthode » en des termes vraiment élogieux, soulignant spécialement l'apport de conceptions neuves en matière d'éducation pianistique appelées sans nul doute, à influencer heureusement les progrès des élèves.

Nous adressons donc à l'auteur nos plus vives félicitations en formant des vœux pour que cet ouvrage soit compris, apprécié et admis par tous ceux qui assument la mission et la tâche si délicate et si difficile de créer les premières habitudes pianistiques: les débuts corrects d'un élève, en quelque matière que ce soit, conditionnant toujours l'évolution convenable et fructueuse de son éducation.

LE VÉRITABLE « SEX APPEAL » de l'automobiliste c'est une confortable voiture, munie du « chauffage central ». Installation immédiate au Garage du Pont St-Vincent, 10, rue d'Alsace, Roubaix. 792

La vente des papiers timbrés et timbres mobiles

M. le receveur contrôleur principal de l'Enregistrement (bureau du timbre) nous prie d'insérer la note suivante:

L'article 70 de la loi des finances du 31 décembre 1936 a modifié ainsi qu'il suit l'article premier du décret du 30 octobre 1935:

« Sont tenues de s'approvisionner en papiers timbrés et timbres mobiles directement dans les bureaux de l'Enregistrement, les personnes et collectivités ci-après: 1o Les comptables de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics; 2o Les entreprises contrôlées ou concédées par ces collectivités; 3o Les établissements de banque et les entreprises d'assurances; 4o Les imprimeurs d'affiches; 5o Les officiers ministériels. »

En conséquence, les débitants de tabacs et distributeurs auxiliaires sont qualifiés pour vendre les timbres et papiers timbrés à toutes autres personnes ou collectivités, y compris les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions, qui pourront dorénavant utiliser tous timbres ou papiers timbrés marqués ou non de l'empreinte D. A.

Nord-Charbons, 22, quai Gand, Rx T. 301.58 vend charbon réclame 215 fr. la tonne. 733

Le ventre de Roubaix en décembre 1936

Les animaux sacrifiés à l'abattoir au cours du mois de décembre 1936 l'ont été dans les proportions suivantes : bœufs : 847; veaux : 945; moutons : 1.038; porcs : 1.119; chevaux : 202; ânes et mulets : 7; soit pour l'ensemble, 578.667 ks de viandes, dont 333.821 kilos consommés à Roubaix et 244.846 ks sortis de la ville.

Dans le poids total, la viande de cheval représente 46.520 ks.

Le service d'inspection de l'abattoir a saisi 4.363 ks de viandes et abats impropres à la consommation.

Aux halles centrales, il a été introduit 181.057 ks de viandes foraines, dont 475 kilos de viandes congelées.

295 ks de viandes diverses (lapins, poulets, etc.), et fruits ont été saisis pour cause de corruption et autres.

D'autre part, on a saisi 525 ks de denrées diverses (fromages, conserves, fruits, etc...) et poissons ne remplissant pas les conditions voulues pour être livrées à la consommation.

Les funérailles d'une religieuse à l'hôpital de la Fraternité

Mercredi ont eu lieu les funérailles de dame Pauline-Marie Lefebvre, religieuse des Filles de l'Enfant-Jésus, sous le nom de Sœur Sainte-Léonie, qui, depuis plus de cinquante ans, se dévouait au soin des malades de l'hôpital de la Fraternité.

M. l'abbé Treutenaere, curé de la paroisse Saint-Rédempteur, procéda à la levée du corps.

Le deuil était conduit par les membres de la famille de Sœur Sainte-Léonie, accompagnés par MM. les abbés Dewaele, aumônier de l'Hôpital, et Goubbe, aumônier des Hospices.

Dans le cortège funèbre avaient pris place MM. Vanherpe, adjoint au maire et ordonnateur des Hospices de Roubaix ; Neveux, membre du Conseil d'administration, et Delcourt, directeur des Hospices, et des délégations des différents services de l'Hôpital.

La cérémonie fut célébrée à 9 h., en l'église Saint-Rédempteur, et M. l'abbé Treutenaere, curé, donna l'absoute.

Une réunion générale des commissions des « Maîtres artisans réunis » de Roubaix et environs

Les Commissions des « Maîtres artisans réunis » se sont assemblées mardi soir, à 20 h., au siège social, à La Rotonde. M. L. Tesse, président, présenta ses vœux à l'occasion de la nouvelle année, formant aussi le souhait de voir s'accroître les syndicats artisanaux groupés sous l'égide des « Maîtres artisans réunis ».

M. J. Ansart, secrétaire général, exposa l'activité des syndicats dans le dernier trimestre écoulé et commenta le bienfaisant programme préconisé pour l'année 1937, pour satisfaire aux exigences actuelles.

M. Béghin rendit compte de la gestion de la trésorerie.

Il fut décidé que le prix de la cotisation serait de 25 frs et qu'aucun droit d'entrée ne serait perçu pour les nouveaux membres.

M. Tesse leva la séance en faisant un vibrant appel à l'union de tous, « seul moyen, dit-il, d'assurer la réalisation de nos justes et légitimes revendications ».

Une soirée d'art à l'Amicale-Photo

Notre société photographique commencera le cycle de ses séances hebdomadaires par une soirée publique, d'un éclat exceptionnel. Le Comité a, en effet, pour cette séance, fait appel au talent conférencier de M. Paul Bertrand, bien connu des Roubaisiens : « causerie, agrémentée de splendides projections aura pour sujet : « Loisirs photographiques à travers la France ». Cette soirée est donnée au siège, 181, Grand'Rue, demain vendredi 8, à 20 h. 30.

Aux présidents de sections de J.O.C.

La Fédération de Roubaix-Tourcoing nous prie de rappeler aux présidents de section que le Conseil fédéral du 10 janvier commencera exceptionnellement à 9 h. 30, pour se terminer à 11 h. 30 par une messe, en la chapelle fédérale, et les prie de rapporter à cette réunion le rapport de l'enquête en cours.

Le Cercle d'études de préparation au mariage aura lieu le vendredi 15 janvier à 20 h. M. Berson continuera le sujet déjà commencé le mois dernier.

Avis importants aux étrangers

Les étrangers possesseurs d'une carte périmée ou d'un récépissé délivré avant le 1er avril 1935, dont les noms commencent par les lettres A et B sont invités à se présenter à la mairie, service des Etrangers, jusqu'au 9 janvier inclus, pour demander le renouvellement de leur titre de séjour périmé.

Ceux dont les noms commencent par la lettre C et suivantes, seront convoqués ultérieurement, par la même voie.

Les étrangers mariés devront présenter la carte d'identité de leur conjoint. Ceux dont la femme est française devront en apporter la preuve.

Au Parti populaire français

Le bureau de la section de Roubaix du Parti populaire français (président, J. Doriot), nous prie d'aviser ses adhérents et sympathisants que, devant l'augmentation constante de ses effectifs, une permanence du parti est désormais ouverte au n° 29 de la rue Nain, à Roubaix où un secrétaire se tiendra à leur disposition tous les jours de 18 à 20 h. et le dimanche de 10 h. à midi.

Chez les charbonniers de Roubaix-Tourcoing

Les délégués titulaires et suppléants des ouvriers charbonniers de Roubaix-Tourcoing se sont réunis mercredi soir, à 18 h. 30, salle des Orphéonistes, 126, rue de la Gare.

L'avis qui avait été remis aux délégués pour cette réunion portait : grave décision à prendre.

En fait, M. R. Delaval, secrétaire du syndicat des transporteurs charbonniers, mit les délégués au courant de la situation telle qu'elle s'est présentée à la fin de la grève. Il parla ensuite de l'application aux charbonniers de la semaine de quarante heures qui figurerait dans un cahier de revendications.

Section du Nord et du Pas-de-Calais de l'Association nationale des victimes civiles de la guerre

Une permanence sera tenue le dimanche 10 janvier, de 9 h. 30 à 11 h. 30, au Café de M. Foëlix, « Au Troubadour », 10, place de la Liberté, à Roubaix, pour le paiement des cotisations.

Les membres chargés de permanence se tiendront à la disposition des victimes civiles de la guerre pour leur fournir tous renseignements sur les pensions, l'appareillage, les formalités à remplir pour bénéficier des dispositions ayant modifié les étaux d'invalidités accordés pour certaines infirmités, l'arrêt El Haïd concernant les amputés, etc.

Deux autos se rencontrent

Mercredi, vers 20 h. 30, à l'angle de la rue Pauvrée et de la place de la Liberté, deux autos sont entrées en collision. L'une était pilotée par M. Dussart, électricien à Ascq ; l'autre par M. A. Garemynck, entrepreneur, domicilié 57, rue Philibert-Delorme. Il n'en est résulté que quelques dégâts. Me Gaillard, huissier, a dressé constat de l'accident.

En observation

Les agents de sûreté Dubois et Nisse ont arrêté un jeune Polonais demeurant 34, rue Rollin, né à Jowada (Pologne) le 20 février 1922, accusé d'avoir volé le vélo de M. Francisek Lacek. Comme ce jeune homme paraît être atteint de débilité mentale, un docteur de la ville lui a délivré un certificat de mise en observation. Il a donc été envoyé à cette fin au Parquet, et peut-être sera-t-il interné.

Une jeune femme se fracture le bras en tombant, rue Archimède

Alors qu'elle vaquait chez elle aux soins du ménage, mercredi matin, Mme Lucienne Spittaïls, 25 ans, demeurant rue Archimède, 87, cour Caulier, no 5, est tombée si malencontreusement, qu'elle s'est fracturé l'humérus droit.

Après avoir réduit la fracture, M. le docteur A. Descarpentries fit admettre la blessée à l'hôpital de la Fraternité.

Un voleur de vélos qui avait opéré à Roubaix, est arrêté en Belgique

Le 11 décembre dernier, à la suite de plusieurs vols de vélos, la sûreté roubaisienne avait eu la main heureuse. Elle avait réussi, en effet, à arrêter un individu, Achille Mille, 49 ans, chômeur, domicilié rue de l'Ermitage, cour Billot, 7, qui venait de vendre à un cabaretier de la rue Vaucanson, un vélo volé à Lannoy.

Celui-ci désigna un complice, qui, d'après ses dires, lui aurait cédé le vélo en question après l'avoir volé.

Renseignements pris, il s'agissait d'un certain Alfred Pavot, 21 ans, originaire de Hardoye (Belgique), un repris de justice qui, le matin même du jour où il avait cédé le vélo à Mille, avait quitté sa patronne, Mme Bury, boulangère, 11 bis, rue de l'Ermitage, en emportant une somme de 380 fr. et la bicyclette de la marchande de pains.

Ses coups faits, Pavot avait passé la frontière. Recherché par les policiers belges, Pavot vient d'être arrêté par eux sur le territoire du pays ami. La Sûreté de Roubaix en a été avisée mercredi.

Confié, à 18 ans, à la Maison du Buisson, à Marcq-en-Barœul, à la suite d'un abus de confiance, Pavot s'en était évadé.

Il avait filé à Anvers, s'était rendu coupable de vol : puis il était revenu en France et s'était constitué prisonnier à l'établissement du Buisson.

Placé ensuite chez Mme Bury, on sait le cas qu'il avait fait de la manière dont il fut traité.

Où est-elle allée ?...

La bicyclette que M. l'abbé Lepers, vicaire à Saint-Sépulcre, 22, rue Newcomen, avait laissée quelques instants à la porte de la Grand'Poste, lundi, vers 18 h., a disparu, emportée par un individu malhonnête. La police enquête.

UNE PLAINTE POUR COUPS. — M. Marcel Leclercq, 27 ans, directeur des établissements « Paris-Smell », demeurant à Tourcoing, 214, boulevard de l'Egalité, a porté plainte pour coups contre son ancien contremaître, M. Marcel Vergonjanne, 30 ans, demeurant, 11, place du Trichon, déclarant que celui-ci l'aurait frappé le 31 décembre dernier, alors qu'il se trouvait dans son bureau.

M. Moriet, commissaire de police du 2me arrondissement a ouvert une enquête.

RADIO-CLUB du NORD de la FRANCE. — Ce soir, jeudi 7, cours par M. Meurisse: magnétisme, électro-aimants (suite); appareils de mesure: voltmètres, ampèremètres.

MEDAILLES DU TRAVAIL. — Les sociétaires libres sont priés d'assister aux funérailles de M. Joseph Sirejacob, qui auront lieu ce jour, jeudi 7, à 9 h. 30, en l'église Saint-Rédempteur. Assemblée à la maison mortuaire, rue Marie-Buisine, à 8 h. 15.

CHORALE « LA RENAISSANCE ». — Ce soir, jeudi 7, à 20 h., répétition générale.

LES MAITRES ARTISANS RÉUNIS DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Ce jeudi 7, de 14 h. à 19 h., permanence, 15, rue Pauvrée; de 19 h. 30 à 20 h. 30, 132, rue de la Vigne: renseignements divers; inscription au registre des métiers; déclarations fiscales; renouvellement des cartes.

UNION DES ARTISANS DE LA RÉGION DU NORD (U.A.R.N.). — Permanence ce jeudi 6, 13, rue du Pays, de 14 à 18 h., et 242, boulevard de Strasbourg, angle de la rue de la Vigne, de 19 h. 30 à 20 h. 30, pour tous renseignements : comptables, juridiques, déclarations fiscales, certificats d'artisans pour le registre des métiers, contrats d'apprentissage, etc.

CLUB ARTISTIQUE DE L'EPEULE. — Répétition générale de l'opérette de soir jeudi, à 19 h. 15, 28, rue de Soubise.

CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYÉS (C.G.T.) DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — La Commission et les délégués de la section « Brasseries et liquoristeries » de la Chambre syndicale cégétiste sont convoqués pour la réunion mensuelle qui aura lieu ce jeudi 7 janvier, à 19 h. 30, au siège du syndicat, Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort. Examen de la situation.

A LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'EMPLOYÉ ». — Le Conseil d'administration a étudié, dans sa dernière réunion, les divers dossiers d'allocations dont les intéressés sont convoqués à la recette du 10 janvier, de 10 à 12 h., au siège social, 8 rue du Grand-Chemin. Sont de service : MM. Elie Flahaut, G. Louguespée, E. Petit, G. Bataille, G. Boisut, J. Decrae, Ch. Lérison, Ch. Deley, E. Coidre, M. Grégoire.

AMICALE INSTITUT SÉVIGNÉ. — C'est le dimanche 10 janvier qu'aura lieu la réunion mensuelle des anciennes élèves: bibliothèque, ping-pong, jeux divers; tombola. Toutes les anciennes y sont cordialement invitées.

CERCLE SYMPHONIQUE DE L'UNION DES MUTILÉS. — Ce jeudi 7 janvier, répétition générale au siège, à 19 h. 45.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX (C.G.A.F.). — Ce jeudi 7, de 17 à 20 heures, permanence au siège, 67, rue des Fabricants : Inscriptions au registre des métiers et renseignements divers.

CROIX

La vie et la mort en 1936

Le service de l'état civil a reçu durant le quatrième trimestre 1936, les déclarations ci-après: 57 naissances, 34 mariages, 4 divorces et 55 décès.

Pour l'année 1936, ce service a été appelé à enregistrer. 238 naissances, 122 mariages, 13 divorces, 191 décès.

Douze décès par tuberculose ont été constatés, 4 cas de méningite et 24 cas par cancer ont été relevés.

La répartition des décès par âge se présente comme suit: 13 de 0 à 1 an, 11 de 1 à 20 ans; 10 de 20 à 40 ans, 31 de 40 à 60 ans et 126 de plus de 60 ans.

A titre de comparaison, voici les chiffres de l'année 1935: 240 naissances, 123 mariages, 7 divorces, 206 décès. 17 décès ont été causés par tuberculose, 3 par méningite et 18 par cancer.

La statistique religieuse pour 1936

Au cours de l'année 1936, il a été enregistré dans les deux paroisses: 176 baptêmes, 92 mariages et 166 décès. Ces chiffres se répartissent ainsi qu'il suit: Saint-Martin: 90 baptêmes, 39 mariages, 68 décès. — Saint-Pierre: 86 baptêmes, 53 mariages, 98 décès.

En 1935, la statistique était la suivante: Saint-Martin: 85 baptêmes, 45 mariages, 76 décès. — Saint-Pierre: 112 baptêmes, 45 mariages et 76 décès.

AU PROFIT DES VIEILLARDS DE L'HOSPICE. — Remis au Comité de répartition : 16 fr., à la suite d'une chanson par M. Vandelaere, chez M. Dejuns, rue Jean-Jaurès ; 300 fr., don d'un anonyme, par M. Lucien Duc, conseiller municipal.

WASQUEHAL

Une grande infortune à soulager

Parmi les foyers particulièrement éprouvés par la crise et dont la détresse est de nature à émouvoir les cœurs les moins sensibles, figure certainement celui d'une honorable famille ouvrière de la commune : la famille Dargent, domiciliée, 10, rue Coli, à Wasquehal, dont nous nous faisons un devoir de signaler le cas à la bienveillante sollicitude de nos lecteurs.

Cette famille se compose du père, de la mère et de sept enfants dont l'aîné, Francis, n'a pas treize ans et la cadette, Bérangère, est âgée de sept mois. Entre eux deux, s'échelonnent : Rachelle, 10 ans; Solange, 8 ans; Gérard, 7 ans; Josianne, 6 ans; Marceau : 5 ans; et Eliane : dix-huit mois.

Le père, M. Marceau Dargent, qui est âgé de 36 ans, travaillait depuis plusieurs années en qualité d'ouvrier, à l'usine de produits chimiques Saint-Gobain. Mais voici près de sept mois, son état de santé laissa fort à désirer. Il n'en poursuivit pas moins courageusement sa tâche afin de pouvoir subvenir aux besoins de toute sa petite famille. Hélas ! son mal ne fit qu'empirer et il se vit contraint de cesser complètement son travail, le 6 octobre dernier.

Bientôt, le repos lui-même ne suffit plus à rétablir une santé par trop délabrée : le médecin jugea indispensable de l'isoler des siens, et ce fut, le 28 décembre, le départ pour le sanatorium de Péleries-Liessies.

Il est malheureusement à craindre que cette solution ait été prise trop tardivement pour laisser espérer une évolution favorable de la maladie car, samedi dernier, Mme Dargent recevait de Liessies, un télégramme lui annonçant que l'état de son mari était des plus graves et qu'il la réclamait à son chevet.

Voilà donc une famille de sept bambins que l'absence momentanée — sinon définitive — de leur papa, plonge dans le plus complet dénuement.

Le secours préventif qu'avait sollicité Mme Dargent — par l'entremise de la mairie — lui a été refusé, sous prétexte que « cinq de ses enfants n'étaient pas nés dans le département du Nord ! ».

Plusieurs personnes charitables se sont déjà émues de cette détresse : une collecte faite parmi les camarades de travail de M. Dargent et quelques subventions de la commune et de la Conférence Saint-Vincent de Paul ont permis jusqu'ici à Mme Dargent et à sa famille de ne pas trop souffrir du froid et de la faim mais ces secours s'avèrent insuffisants.

Aussi, espérons-nous qu'il nous aura suffi de nous faire l'écho de cette infortune pour que chacun de nos lecteurs ait à cœur de contribuer dans la mesure de ses moyens, à y porter remède.

La clôture de l'inscription des conscrits

Les